

Pour une FPT ouverte et rassemblée

Par les élèves de l'Institut national des études territoriales (Inet), promotion Théodore Monod (2005-2007), François Bouvain, Laurence Dubois, Paul Frélaud, Jacques Henry, Nicolas Jézéquel, Christophe Lepage et Armand Thévoz (*)

Il y a encore quelques mois, les élèves administrateurs de la promotion Théodore Monod étaient directeurs généraux des services de communautés d'agglomération ou de villes de moins de 15 000 habitants, directeurs d'établissements publics (syndicats mixtes assimilés moins de 3 500 habitants ou centres communaux d'action sociale de communes de moins de 20 000 habitants), directeurs de cabinet, directeurs généraux adjoints, directeurs financiers ou cadres de grandes collectivités, étudiants, dirigeants d'entreprise, cadres de préfecture, journalistes, universitaires, etc. Les promotions d'élèves administrateurs présentent toutes une diversité d'origines et d'expériences, y compris dans les petites collectivités.

En formation à l'Inet, nous partageons nombre des points de vue exprimés dans «La Gazette» du 18 septembre 2006 sur la haute fonction publique territoriale et sa nécessaire évolution. Selon nous, les différentes modalités d'accès au cadre d'emplois des administrateurs, concours et promotion interne, ont chacune une légitimité incontestable et ne sauraient être opposées. Il est intéressant de noter que notre cadre d'emplois est déjà le plus ouvert à la promotion au choix, avec la possibilité de promouvoir un agent pour trois nominations. Cette voie mériterait d'être valorisée, et réformée pour garantir la prise en compte la plus objective possible des expériences et compétences développées par les cadres territoriaux. L'existence d'un concours externe pour recruter des jeunes diplômés bien formés mais sans expérience professionnelle forte est particulièrement nécessaire à la FPT. Nous allons, en effet, traverser une période associant départs massifs à la retraite et compétition entre fonctions publiques et avec le secteur privé pour le recrutement de leurs cadres. Dès lors, il nous appartient à tous de conforter l'attractivité de la FPT auprès des jeunes diplômés.

Enfin, le concours interne permet des passerelles entre fonctions publiques et offre des perspectives d'accélération de carrière au sein de la FPT. Toutefois, la préparation au concours interne par le CNFPT doit, à notre sens, être impérativement améliorée, tant sur un plan qualitatif et quantitatif que géographique. L'information des cadres en poste sur l'existence et les modalités de ces préparations mériterait d'être accrue.

Le concours interne d'administrateur territorial, comme les autres formations de l'Inet, reste trop méconnu.

Le troisième concours offre des passerelles depuis le secteur privé et nous constatons, au cours de notre formation, l'intérêt de cet apport de personnes ayant des expériences différentes de celle des élèves ayant passé des concours internes ou externes.

Nous partageons le constat d'une insuffisante reconnaissance des postes de direction dans les collectivités de taille moyenne. L'abaissement des seuils démographiques envisagé dans le projet de loi réformant la FPT nous semble donc une réelle avancée.

Nous serions également très favorables à l'insertion d'un stage en commune de moins de 2 000 habitants au sein des formations à l'Inet (tous cadres d'emplois confondus), afin de mieux faire connaître les réalités de ces collectivités. La spécificité de la formation des cadres territoriaux nous tient particulièrement à cœur.

Un concours externe pour recruter des jeunes diplômés bien formés mais sans expérience professionnelle forte est particulièrement nécessaire à la FPT.

Si le rapprochement avec l'ENA nous apparaît légitime dans son principe, étant donné les interactions nombreuses entre l'Etat et les collectivités, nous n'en sommes pas moins attentifs à la

particularité de la formation territoriale, notamment à son caractère professionnalisant et orienté vers l'action.

Nous n'avons en rien le sentiment de constituer ou de vouloir constituer une «sorte d'élite» technocratique déconnectée des autres cadres d'emplois territoriaux. Si tel était le cas, la réalité du travail en collectivité ne manquerait d'ailleurs pas de se rappeler à nous. Par essence, une collectivité ne peut fonctionner selon des schémas de management comparables à ceux de l'Etat. La primauté du citoyen à travers ses élus, l'acuité des enjeux qu'affrontent les collectivités bousculent immanquablement les crispations hiérarchiques. C'est justement ce caractère dynamique de l'action locale qui nous a fait choisir la FPT. Aussi, afin de nous recentrer sur les défis que nous devons relever ensemble, nous pouvons tous travailler à la mise en œuvre de propositions concrètes d'évolution pouvant rassembler l'ensemble des cadres territoriaux.

(*) Réponse à la «Lettre ouverte à mes collègues de la "haute" FPT» de Denis Courtois, publiée dans «La Gazette» du 18 septembre, p. 9.